



© Freepik

# De l'engagement à l'action:

## Créer un mécanisme financier juste et efficace pour le traité mondial sur les plastiques

Mis à jour en octobre 2024

Le financement de l'instrument international juridiquement contraignant sur les plastiques sera crucial pour son succès. L'expérience avec les accords multilatéraux sur l'environnement précédents a montré qu'un financement adéquat et prévisible est un élément clé pour le succès d'un instrument international juridiquement contraignant alors que les traités qui ne réussissent pas à générer un soutien financier suffisant, ou un soutien financier adéquat, ne parviennent pas à produire les résultats voulus. Cette note de synthèse explore les diverses options pour l'obtention, la gestion et la distribution du financement.

## Points clés

- Le financement de l'instrument international juridiquement contraignant sur les plastiques devrait adhérer aux principes établis, dont ceux des responsabilités communes mais différenciées, du pollueur payeur, de précaution, ainsi que la hiérarchie du zéro déchet.
- Un accès direct par les gouvernements nationaux est cruciale, tout comme l'est la facilitation de l'accès par les gouvernements locaux et les communautés pour une transition juste telles que les récupérateurs de déchets.
- Les besoins financiers incluent le renforcement de la capacité des Etats, la transition juste, la gestion des déchets, la croissance de l'économie post-plastiques et le nettoyage des déchets hérités.
- Les modalités de financement doivent correspondre aux bénéficiaires et aux programmes de mise en oeuvre.
- Les mécanismes de financement existants sont inadéquats; un mécanisme spécialisé répondra au mieux aux besoins de l'instrument international juridiquement contraignant.
- Parmi les nombreuses sources potentielles de financement, les contributions nationales ainsi qu'une Taxe sur la Production de Polymère sont les meilleures options.

## Principes pour le financement

Le principe qui gouverne le financement des AME (Accords Multilatéraux sur l'Environnement) est le principe des responsabilités et capacités respectives (RCMD), qui a été exposé à la Conférence de Rio en 1992 et qui est maintenant la norme dans les AME.<sup>1</sup> Le principe des RCMD reconnaît que le financement doit circuler des pays développés vers les pays en développement afin de garantir le succès de l'instrument international juridiquement contraignant ainsi que le développement continu durable de ces pays. En effet, les pays riches sont responsables de la majorité des problèmes environnementaux et ont les

<sup>1</sup> Tangri, Neil. 2023. "Common but Differentiated Responsibility in the Global Plastics Treaty." Scholars Strategy Network. <https://scholars.org/contribution/common-differentiated-responsibility-global>.

ressources (financières, humaines et technologiques) pour y remédier, alors que les pays en développement qui sont les moins responsables de la genèse de ces problèmes en paient le prix. Il en va de même pour le plastique, largement produit par une poignée de pays à hauts et moyens revenus, et dont l'adoption a été initiée par des multinationales dont les sièges se trouvent dans des pays développés. Pendant ce temps, les systèmes de gestion des déchets des pays en développement sont débordés par le flux de déchets plastiques, alors que jusqu'à 60% de ces déchets sont collectés par le secteur informel sans reconnaissance ou compensation. De plus, certains pays en développement servent de dépotoirs pour les exportations continues de déchets depuis les pays développés.<sup>2</sup>

Le financement de l'instrument international juridiquement contraignant doit être nouveau, additionnel, spécialisé, adéquat, accessible et prévisible.

- Un financement **nouveau et additionnel** est nécessaire car le plastique est un nouveau défi qui nécessite des ressources supplémentaires; les fonds ne devraient pas simplement être redirigés depuis d'autres programmes.
- Un mécanisme **spécialisé** garantira un financement spécialement conçu pour les besoins spécifiques un l'instrument international juridiquement contraignant sur les plastiques et sera en meilleure position pour garantir que le financement **adéquat** pour l'application de l'instrument international juridiquement contraignant ainsi que pour les besoins des Parties Prenantes.
- Le financement de l'instrument international juridiquement contraignant doit être **accessible** aux gouvernements nationaux mais également aux gouvernements locaux et aux communautés, tels que les récupérateurs de déchets pour une transition juste.
- La **prévisibilité** est importante afin de garantir que les changements à long terme, soit dans les marchés ou dans les environnements politiques, sont menés à terme; les interruptions du soutien financier peuvent mettre en péril les efforts qui nécessitent plus d'une année à terminer.

L'instrument international juridiquement contraignant va imposer de nouvelles obligations de conformité aux Parties prenantes, comprenant des exigences en matière de réglementation et d'établissement de rapports. De nouvelles infrastructures, y compris pour servir des entreprises de réemploi/vrac et de gestion des déchets, vont aussi être requises. Bien que les coûts puissent être négligeables pour les économies développées, ils sont plutôt significatifs pour les pays en développement, particulièrement les plus petits avec moins de capacité de gouvernance.

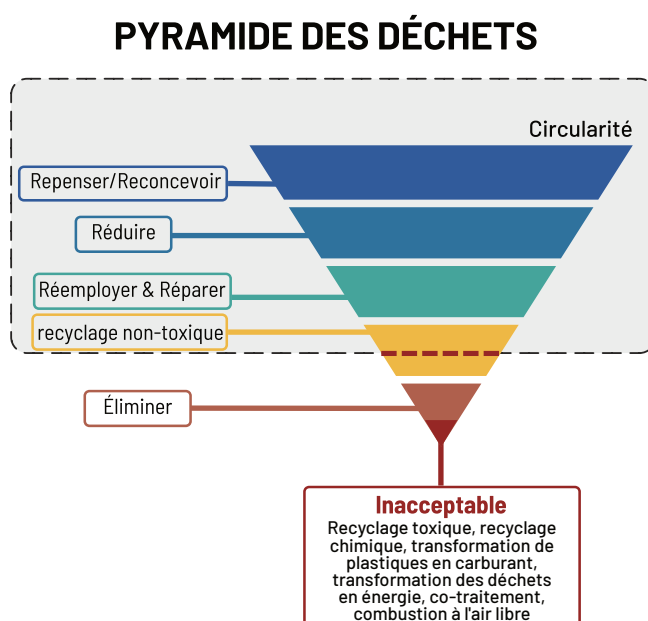
<sup>2</sup> Global Alliance for Incinerator Alternatives. 2019. "Discarded. Communities on the Frontlines of the Global Plastic Crisis." Global Alliance for Incinerator Alternatives. <https://www.no-burn.org/resources/discarded-communities-on-the-frontlines-of-the-global-plastic-crisis>; "Plastic Waste Trade Watch" Basel Action Network. <https://www.ban.org/plastic-waste-transparency-project-hub/resource>.

Le financement doit également être versé prudemment, en accord avec les principes de politique environnementale et de bonne gouvernance convenus, afin de garantir que l'instrument international juridiquement contraignant atteigne ses objectifs. Ceux-ci incluent mais ne se limitent pas aux principes suivants:

- Le **principe de précaution** est important étant donné l'évolution rapide du paysage scientifique par rapport aux produits chimiques plastiques et l'importance d'éviter des substitutions regrettables.
- Le **principe de prévention**, incarné dans la hiérarchie du zéro déchet, est central dans la politique environnementale ([1972 Déclaration de Stockholm](#)) et dans plusieurs AME (MARPOL, Convention de Londres), et offre un cadre clair à la priorisation des interventions pour réduire la pollution plastique. À ce jour, le soutien financier a été en grande partie apporté à la gestion des déchets, qui est en bas de la hiérarchie du zéro déchet, et en particulier à l'incinération, ce qui est contre-productif.<sup>3</sup> S'aligner sur la hiérarchie du zéro déchet permettrait au financement de soutenir les objectifs de l'instrument international juridiquement contraignant tout en s'harmonisant avec les autres obligations mondiales, tel que l'Accord de Paris. La hiérarchie du zéro déchet va au delà de la hiérarchie traditionnelle du déchet en y incluant la production.
- Le mécanisme financier doit bien entendu être mis en oeuvre en accord avec la bonne gouvernance, de manière **transparente** et **responsable**.

<sup>3</sup> Fernandes, Pedro de Aragão, Baysa Naran, Ishrita Gupta, Dharshan Wignarajah, Jake Connolly, Luke Patience, and Tinglu Zhang. 2023. "Landscape of Methane Abatement Finance 2023." Climate Policy Initiative. <https://www.climatepolicyinitiative.org/publication/landscape-of-methane-abatement-finance-2023>; "The Private Investment Landscape for a Global Circular Economy for Plastics: Insights from the Plastics Circularity Investment Tracker." 2024. [https://www.thecirculateinitiative.org/\\_files/ugd/77554d\\_c8b288663ade48a6a6c4f811fa2308cc.pdf](https://www.thecirculateinitiative.org/_files/ugd/77554d_c8b288663ade48a6a6c4f811fa2308cc.pdf).

**Figure No 1. La hiérarchie du zéro déchet pour les plastiques**



## Besoins financiers

L'objectif principal du financement sera renforcer la capacité des Etats afin de mettre en oeuvre l'instrument international juridiquement contraignant. De nouvelles réglementations sur le plastique vont être administrées par un éventail d'organismes d'Etat, incluant les douanes, la protection des consommateurs, la santé environnementale et les organismes de contrôle de la pêche, parmi d'autres. Ces organismes auront besoin d'un renforcement significatif des capacités, comprenant la sensibilisation, l'éducation et la formation, ainsi que des capacités techniques et de surveillance accrues.

Un autre besoin financier clair est l'amélioration de la gestion des déchets. La gestion des déchets est déjà le poste le plus important dans le budget de la majorité des municipalités; et beaucoup de déchets solides dans les pays en développement ne sont pas ramassés.<sup>4</sup> Les nouvelles approches dans la gestion des déchets, tel que le zéro déchet, offrent des modèles relativement bon marché pour réussir; mais elles ne sont pas zéro coût.<sup>5</sup>

Une transition juste pour s'éloigner du plastique va aussi nécessiter un soutien financier. Les communautés les plus touchées par le plastique, également les plus dépendantes financièrement au plastique, auront besoin de plus de ressources afin de pouvoir faire la transition vers une économie post-plastique. Cela inclura le soutien pour les communautés de récupérateurs de déchets à mesure qu'ils s'auto-organisent, s'adaptent et diversifient leur base de revenus; soutenir les peuples autochtones qui ont été affectées de manière disproportionnée par la pollution plastique et cherchent à restaurer un équilibre avec la nature; les communautés en bordure de site et en première ligne qui continuent à subir les effets de la production du plastique sur leur santé; et les travailleurs de l'industrie du plastique qui vont devoir se réorienter vers de nouvelles professions et de nouvelles industries.<sup>6</sup>

Mettre en place l'économie post-plastique est donc un objectif majeur de l'instrument international juridiquement contraignant. La réussite de l'instrument international juridiquement contraignant va amener à une réduction dramatique de l'usage du plastique, spécialement le plastique à usage unique et le plastique à courte durée de vie. Cela va ouvrir de nouvelles niches économiques et créer des opportunités commerciales, particulièrement pour les commerces locaux dans du réemploi et du vrac. Ces entreprises auront besoin de soutien pour s'établir, tester leurs produits et modèles économiques, et s'adapter afin de répondre à la demande qui était auparavant satisfaite par les plastiques.

Une autre fonction importante du financement sera le nettoyage des déchets plastiques hérités et communautés hôtes. Un instrument international juridiquement contraignant réussi répondra efficacement à la production continue de plastique ingérable, particulièrement à usage unique, plastique qui se transforme rapidement en déchets. Mais cela ne résoudra pas le problème des déchets anciens, soit dans les décharges, éparpillés dans la campagne, ou dans les voies navigables et dans l'océan. Les fonds de compensation devraient également être versés aux personnes les plus touchées par les déchets plastiques, telles que les communautés riveraines. De manière similaire, des fonds doivent être mis à disposition pour la ciel ouvert, éparpillés dans la campagne, ou dans les voies navigables et dans l'océan. De même, des fonds doivent être mis à

<sup>4</sup> Kaza, Silpa, Lisa C. Yao, Perinaz Bhada-Tata, and Frank Van Woerden. 2018. What a Waste 2.0: A Global Snapshot of Solid Waste Management to 2050. Washington, DC: World Bank. <https://doi.org/10.1596/978-1-4648-1329-0>.

<sup>5</sup> Moon, Doun. 2021. "Zero Waste Systems: Small Investment, Big Payoff." Global Alliance for Incinerator Alternatives. <http://www.doi.org/10.46556/UQH08840>.

<sup>6</sup> International Alliance of Waste Pickers. 2023. IAWP's Vision for a Just Transition for Waste Pickers under the UN Plastics Treaty. <https://drive.google.com/file/d/1K0kq3rsRNqPbF3yARI8fRdNlV1p2m47v/view>.

disposition pour la gestion des catastrophes: les catastrophes naturelles qui peuvent générer une quantité immense de déchets plastiques alors que les catastrophes non naturelles, comme le déversement de granulés de plastique, vont aussi nécessiter un nettoyage.<sup>7</sup>

## Modalités financières

De nombreuses discussions sur la finance environnementale ne font pas la distinction entre les différentes modalités, tels que les subventions, les prêts, les prêts concessionnels et les capitaux propres. Chacune de ces approches a ses forces et ses faiblesses; il est important de faire correspondre les différentes formes de financement aux besoins variés (voire Tableau no 1).

Des financements à la fois privés et publics sont nécessaires et ne sont pas interchangeables; ils ont différentes fonctions et soutiennent des interventions différentes. Le renforcement des capacités d'Etat, par exemple, est un bien public et doit en définitive être soutenu par les caisses publiques même si il y a une certaine implication du secteur privé à travers des contrats de service. D'un autre côté, les entreprises zéro déchet et de réemploi/vrac sont largement privées (bien qu'il existe des exemples dans le secteur public) et peuvent utiliser une plus large gamme de financement. Pour les financements privés comme publics, il est important d'éviter de surcharger les bénéficiaires de des dettes, particulièrement de dette publique.

D'un point de vue financier, les solutions à la pollution plastique, et en particulier la gestion des déchets, ont des caractéristiques propres non communes à d'autres problèmes environnementaux mondiaux. La plupart des financements publics internationaux s'acheminent vers les gouvernements nationaux et le secteur privé, alors que la gestion des déchets est avant tout une responsabilité de gouvernance locale. Ainsi, les gouvernements locaux auront besoin d'un accès aux fonds internationaux, en coordination avec leur gouvernement national. En particulier, les gouvernements vont avoir besoin d'un soutien financier *continu*; dans le domaine de la gestion des déchets, les fonds pour les dépenses d'investissement importants sont relativement faciles d'accès (par exemple, grâce à des prêts concessionnels des banques de développement). Par contre les dépenses d'exploitation continues sont l'élément le plus difficile à soutenir.

Le secteur informel joue un rôle critique dans la diminution de la pollution plastique et pourrait faire beaucoup plus avec un soutien financier adéquat. Dépendants pour l'instant de la vente des matériaux qu'ils collectent, les récupérateurs de déchets exigent un revenu pour leurs services; cela produira de meilleurs résultats pour eux et pour la société dans son ensemble.<sup>8</sup> Cela nécessitera que certaines entités non-gouvernementales, comme les coopératives de récupérateurs de déchets, reçoivent un soutien financier international direct. En plus du soutien aux récupérateurs de déchets, les autres communautés impliquées dans une transition juste, telles que les peuples autochtones et les communautés en bordure de site, auront aussi besoin d'un soutien. Ces acteurs non étatiques pourraient être soutenus par le biais, par exemple, d'une transition juste ou d'un créneau spécial pour les subventions dans le cadre du mécanisme financier.

<sup>7</sup> Wijebandara, Vibuda. 2023. "Impact of the MV X-Press Pearl Ship Disaster on the Coastal Environment from Negombo to Benthota." Ejustice. <https://ejustice.lk/impact-of-the-mv-x-press-pearl-ship-disaster-on-the-coastal-environment-from-negombo-to-benthota>; Toloken, Steve. 2019. "Formosa to Pay \$50M in Pellet Pollution Settlement." Plastics News, October 15, 2019, sec. News. <https://www.plasticsnews.com/news/formosa-pay-50m-pellet-pollution-settlement>.

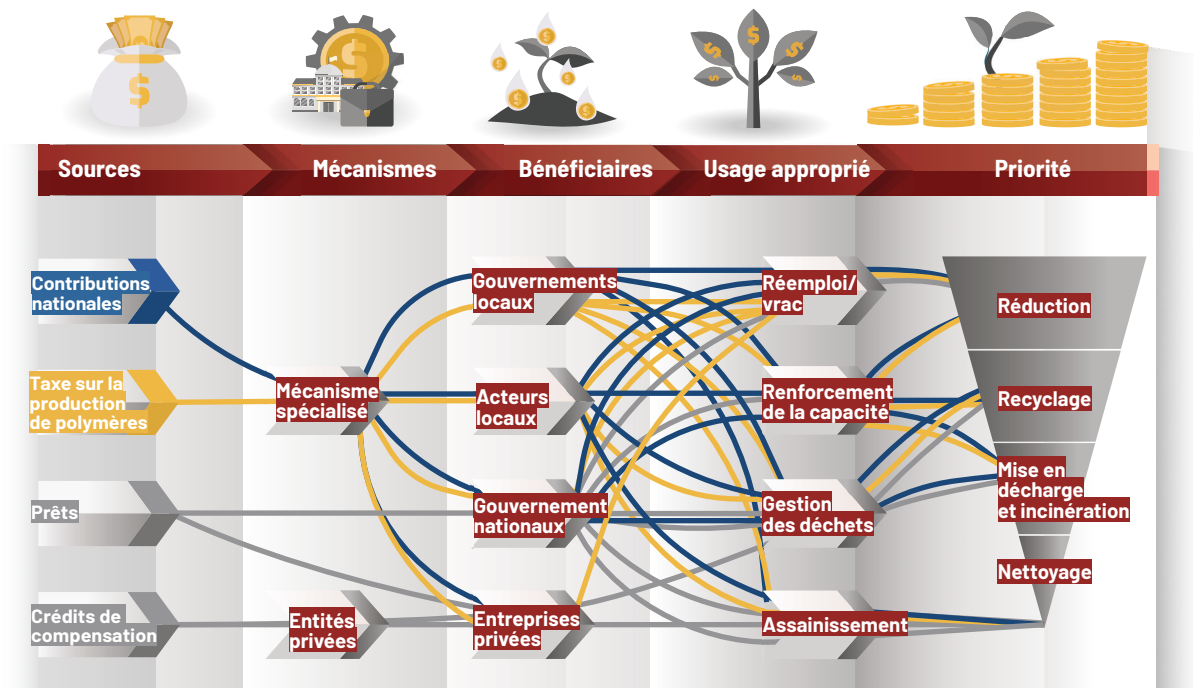
<sup>8</sup> International Alliance of Waste Pickers. 2023. IAWP's Vision for a Just Transition for Waste Pickers under the UN Plastics Treaty. <https://drive.google.com/file/d/1K0kq3rsRNqPbF3yARI8fRdNIV1p2m47v/view>.

**Tableau No 1. Une typologie simplifiée des modalités financières et de leurs usages**

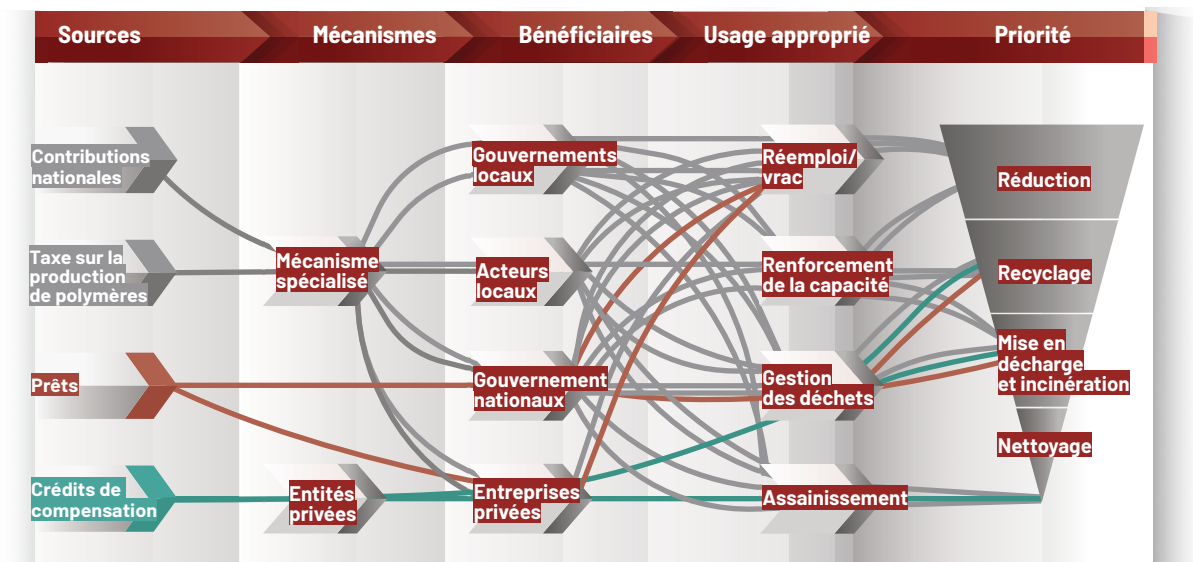
Modalité	Source	Bénéficiaires	Usage approprié	Notes
Contributions nationales (subventions)*	Publiques	Publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités des Etats, incluant conformité et contrôle</li> <li>• Gestion des déchets</li> <li>• Assainissement des sites contaminés</li> </ul>	La majeure partie des fonds de la plupart des mécanismes financiers servent les traités.
Philanthropie (subventions)*	Privée	Privés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation des coopératives de récupérateurs de déchets</li> <li>• Reconversion des moyens de subsistance</li> <li>• Projets pilotes pour la gestion des déchets</li> </ul>	Est souvent une forme de soutien financier relativement faible mais flexible.
Taxe sur la production de polymères*	Privée	Publics, privés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les usages</li> </ul>	Une nouvelle et potentiellement très importante source de financement polyvalent.
Prêts commerciaux	Privés	Publics, privés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agrandir les entreprises zéro déchet/réemploi/vrac</li> </ul>	La forme de financement la plus coûteuse car le capital et les intérêts doivent être remboursés. Approprié uniquement pour les projets qui génèrent des revenus.
Prêts concessionnels	Publics	Publics, privés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Piloter et agrandir les entreprises zéro déchet/réemploi/vrac</li> <li>• Infrastructure de gestion des déchets</li> </ul>	Offerts par des institutions financières internationales et par des centaines d'agences d'aide au développement à l'étranger. Le capital doit être remboursé mais les taux d'intérêt sont bas.
Capitaux propres	Privés	Privés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises zéro déchet/réemploi/vrac</li> </ul>	Les investisseurs à impact social sont motivés par les bénéfices environnementaux mais ont aussi besoin d'un retour sur investissement.
Impôts	Publics	Publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépenses d'exploitation pour la gestion des déchets</li> <li>• Nettoyage des déchets anciens et issus des catastrophes</li> </ul>	Offre un financement continu prévisible mais peut être compliqué sur le plan politique.
Taxes des usagers (y compris REP)	Privées	Publics ou privés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépenses d'exploitation pour la gestion des déchets</li> <li>• Nettoyage des déchets anciens et issus des catastrophes</li> </ul>	Prévisible mais doit être structuré correctement.
Crédits de compensation	Privés	Privés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyage des déchets anciens</li> </ul>	Créent une incitation perverse pour plus de production et d'incinération des déchets.

\* Ces sources pourraient circuler à travers le mécanisme financier de l'instrument international juridiquement contraignant.

**Figure No 2. Résumé visuel des modalités financières**



Les contributions nationales et les frais de production de polymères sont les modalités financières préférables qui peuvent garantir une mise en œuvre efficace des solutions en amont.



Les prêts et crédits plastiques sont les modalités financières les moins préférables, qui contribuent principalement à des mesures en aval, compromettant les objectifs de l'instrument international juridiquement contraignant pour mettre fin à la pollution plastique.

## Structure institutionnelle

Beaucoup d'États Membres ont exprimé une préférence pour un mécanisme financier nouveau et spécialisé pour servir l'instrument international juridiquement contraignant sur les plastiques. [Un document de scéance soumis par 62 États Membres](#) expose les rouages et les priorités de financement d'un tel mécanisme. L'expérience du Protocole de Montréal montre qu'un fonds spécialisé a été déterminant dans la réussite de ce traité. En comparaison avec des mécanismes plus grands servant d'autres traités, tels que [le Fonds pour l'Environnement Mondial](#) ou le [Fonds Vert pour le Climat](#), un fonds ciblé sera plus souple et plus accessible. De plus, il peut offrir un accès direct et moins de frais généraux, et devrait être moins vulnérable aux pressions politiques qui accompagnent les mécanismes de financement importants et très médiatisés.

Un mécanisme financier spécialisé peut aussi être adapté aux besoins spécifiques de l'instrument international juridiquement contraignant sur les plastiques, plutôt que d'accepter les contraintes institutionnelles et procédurales des mécanismes existants. Le nouveau mécanisme devrait inclure un accès national direct et un accès pour les gouvernements locaux, les récupérateurs de déchets et les autres acteurs d'une transition juste (voire Tableau No 2). **Ces options n'existent pas dans le Fonds pour l'Environnement Mondial qui ne distribue des fonds qu'à dix-huit organismes internationaux.**<sup>9</sup> De manière similaire, le nouveau mécanisme devrait utiliser une variété de modalités de financement appropriées au bénéficiaire final et à l'objectif du financement. En revanche, les banques de développement offrent essentiellement des prêts qui doivent être remboursés par la trésorerie publique. Un nouveau mécanisme offrira également l'opportunité d'améliorer les politiques de protection en vigueur.

De plus, un mécanisme spécialisé devrait créer un programme d'aide à la conformité afin d'aider les pays en développement à répondre à leurs obligations de déclaration conformément à l'instrument international juridiquement contraignant. Ce programme peut faciliter les échanges de bonnes pratiques et de renforcement des capacités, et de ce fait favoriser un climat de confiance, essentiel à la réussite de l'instrument.

Certains fonds pour traiter la crise du plastique continueront à circuler à l'extérieur de toute institution financière servant l'instrument international juridiquement contraignant. Ils incluent des fonds bilatéraux (gouvernement à gouvernement); des prêts de banques de développement (concessionnels) pour la gestion des déchets; des financements philanthropiques pour la société civile; et des fonds privés tels que ceux collectés par les marchés du crédit plastique. Même si ces fonds peuvent aider, leur gestion se fera en dehors du cadre de l'instrument international juridiquement contraignant et ne sera pas soumise aux priorités et aux mesures de protection que l'instrument et ses mécanismes vont établir. En tant que tel, l'instrument devrait clairement différencier les fonds qui le servent des autres fonds privés ou parallèles. Ne pas y parvenir dans le domaine du financement climatique a conduit à une immense confusion sur le montant total du financement climatique disponible et sur la compréhension de ce qu'il soutient et ce qu'il ne soutient pas.

<sup>9</sup> The eighteen agencies include development banks, UN agencies, and global NGOs. In addition, the GEF has a small grants program for civil society with an average grant size of \$25,000.

**Tableau No 2. Caractéristiques institutionnelles des mécanismes financiers**

Institution	Sous la direction de la COP de l'instrument international juridiquement contraignant sur le plastique	Accès national direct	Accès municipal simplifié	Accès pour les communautés pour une transition juste
Mécanisme financier spécialisé pour l'instrument international juridiquement contraignant sur les plastiques	✓ Oui	✓ Oui*	✓ Oui*	✓ Oui*
Fonds pour l'Environnement Mondial	✗ Non**	✗ Non	✗ Non	✓ Oui
Fonds Vert pour le Climat	✗ Non	✓ Oui	✗ Non	✗ Non
Soutien bilatéral	✗ Non	✓ Oui	✓ Oui	✓ Oui

\* Pas certain - cela dépendra de la structure du mécanisme financier.

\*\* Dans les faits, le Fonds pour l'Environnement Mondial agit de manière très autonome par rapport aux conventions qu'il soutient.

## Sources de financement

La source prédominante de financement pour la plupart des AME (Accords Multilatéraux sur l'Environnement) provient des gouvernements des pays développés. Cela reflète le principe des responsabilités communes mais différenciées, qui reconnaît que ces sociétés ont bénéficié économiquement du développement non durable et doivent maintenant partager ces largesses avec les pays qui ont souffert de ses effets néfastes. Dans le cas des plastiques, les principaux pays producteurs de plastique - dont certains sont toujours qualifiés de pays "en développement" malgré de hauts revenus et niveaux d'industrialisation - devraient partager le fardeau financier et contribuer au mécanisme de financement. Cela serait en accord avec le principe de RCMD qui demande aussi le soutien des pays les plus responsables de la pollution.

Au niveau des entreprises, le principe du pollueur payeur s'applique. La collecte de fonds auprès du secteur privé fait sens pour plusieurs raisons. La crise du plastique a largement été conduite par un relativement petit nombre d'entreprises dans les industries pétrochimiques et de biens de consommation. Ce sont des entreprises hautement profitables qui ont une responsabilité éthique mais aussi des moyens financiers pour financer la mise en oeuvre l'instrument international juridiquement contraignant par les gouvernements. Réduire la pression sur les gouvernements nationaux peut également atténuer les inquiétudes liées à la lassitude des bailleurs de fonds.

Cependant, il est peu probable que les flux financiers privés remplacent entièrement les fonds publics; l'échec du Fonds d'Adaptation, qui comptait sur les prélèvements des ventes de crédits carbone, montre que le financement national continuera à être nécessaire.<sup>10</sup> L'expérience du Fonds d'adaptation, qui repose sur un prélèvement sur les ventes de crédits carbone, montre qu'un financement national continuera d'être nécessaire.

Collecter des fonds auprès du secteur privé est un défi et compliqué et nécessite un modèle institutionnel précis afin de garantir que les fonds servent l'intérêt public plutôt que celui des bailleurs de fonds ou des pollueurs. En particulier, les entités publiques, comme un mécanisme financier spécialisé, doivent garantir que les ressources disponibles sont dirigées vers les priorités de l'instrument et qu'elles évitent les contributions des entreprises qui pratiquent l'écoblanchiment. Il faut veiller à ce que les fonds récoltés auprès des pollueurs ne se transforment pas en permis de polluer ni ne créent une incitation perverse à poursuivre la production et la pollution. Trois approches principales ont été proposées: pour mobiliser des ressources auprès du secteur privé des frais pour la responsabilité élargie du producteur (rep), une taxe sur la production de polymère et les crédits plastique.

1) Les dispositifs de **responsabilité élargie du producteur** sont très répandus, avec plus de 350 lois en vigueur à travers le monde. Il y a des variations de structure et de détails considérables, dont certains sont assez importants pour l'efficacité des dispositifs. Essentiellement, la REP exige que les entreprises assument la responsabilité de leurs produits ou emballages à la fin de leur cycle de vie (c'est-à-dire après l'utilisation du dernier consommateur). Elles peuvent y parvenir en payant une tierce partie, généralement une organisation de responsabilité des producteurs, pour collecter les objets en question. Les dispositifs REP sont reconnus pour avoir amélioré la collecte et, dans certains cas, les taux de recyclage, mais beaucoup de déchets ramassés finissent en décharges ou incinérés. Les revenus de la REP étant liés à la quantité de produit que l'entreprise met sur le marché, ils ne contribuent pas à la gestion des déchets anciens ni pour des changements systémiques plus profonds. Les dispositifs de REP mal conçus peuvent aussi être contre-productifs en privant le secteur informel ainsi que l'autorité publique de gestion des déchets de portions précieuses du gisement des déchets, tout négligeant les parts à faible valeur. Les dispositifs REP "éco-modulés" varient les frais en fonction du matériau utilisé; cela vise à inciter les entreprises à concevoir leurs produits et leurs emballages en fonction de la fin de leur cycle de vie, par

<sup>10</sup> Beattie, Alan. 2024. "The Magic Pony of Private Finance Fails to Fund the Global Green Transition." October 17, 2024. <https://www.ft.com/content/481dc5c3-5239-44f8-919e-f6246532cee1>.

exemple en éliminant les additifs dangereux ou en optant pour des emballages réutilisables ou recyclables. Toutefois, la preuve de l'efficacité de cette approche pour initier des changements de conception ou encourager le réemploi ou d'autres formes de prévention.<sup>11</sup> Un ensemble de normes harmonisées pour les systèmes REP a été proposé, ce qui faciliterait la mise en oeuvre des bonnes pratiques et assurerait une reddition des comptes plus homogène. Les dispositifs REP opèrent généralement à l'échelle nationale; élargir la REP au niveau international nécessiterait une nouvelle architecture juridique importante. Par exemple, afin de servir l'instrument international juridiquement contraignant, les frais de la REP pour les biens ou les emballages transportés internationalement devraient être transmis au mécanisme financier mondial.

2) Une **taxe sur la production de polymère** nécessiterait que les entreprises produisant des polymères plastiques primaires ("vierges") (ou peut-être tous les polymères plastiques) paient une taxe uniforme par tonne de matière produite. Une taxe de seulement 60 à 90 dollars américains par tonne de polymère permettrait de récolter entre 25 et 35 milliards de dollars américains par an.<sup>2</sup> Il est peu probable qu'une taxe si réduite influe les niveaux généraux de production, qui seraient contrôlés par d'autres mesures de l'instrument. Le seul but de cette taxe serait de collecter des fonds. Une taxe uniforme appliquée mondialement éliminerait les inquiétudes par rapport à l'avantage comparatif et éviterait le problème de la délocalisation (lorsque la fabrication passe de pays plus réglementés à des pays moins réglementés). Un autre avantage important de cette approche est que la production de polymère est hautement concentrée, avec 75% ayant lieu dans seulement dix pays; cela simplifie grandement l'administration et l'application d'une taxe (en revanche, prélever une taxe sur tous les produits plastiques, soit à travers la REP ou d'autres moyens, nécessiterait une structure administrative mondiale). Les taxes collectées dans les plus grands pays producteurs de polymère seraient transmises au mécanisme financier (moins un petit pourcentage administratif). Les taxes collectées dans les pays en développement avec une production de polymère en dessous d'un certain seuil pourraient rester aux mains de ces Etats Membres et être consacrées au traitement de la pollution plastique niveau national.

Un élément important et nécessaire de la taxe sur la production de polymère serait des frais d'ajustement frontalier. Ces frais seraient prélevés sur les importations de polymère plastique ou produits plastiques provenant des pays qui ne satisfont pas les exigences de la taxe. De nombreux pays sont susceptibles d'être non-conformes, particulièrement durant les premières années de l'instrument international, soit à cause de la non-signature, de la non-ratification ou de l'échec de l'exécution correcte des modalités de la taxe sur la production de polymère. Un coût d'ajustement frontalier fixé au double du taux en vigueur de la taxe inciterait les pays producteurs de polymère à se mettre en conformité tout en continuant à récolter des fonds.

3) Les **crédits plastique** sont un dispositif relativement nouveau, non réglementé et mal déployé, modelé sur les crédits carbone. Ce sont des actifs échangeables qui représentent habituellement une tonne de déchets

<sup>11</sup> "The Pros and Cons of EPR: Lessons from France." 2023. Global Alliance for Incinerator Alternatives. <https://www.no-burn.org/ko/resources/the-pros-and-cons-of-epr-lessons-from-france>.

<sup>12</sup> Fletcher, Steve, David Azoulay, Mark Barnaba, Luisa Cortat, Carolyn Deere Birkbeck, Kimberley Botwright, Tim Grabiell, Ilona Millar, Ambuj Sagar, and Mark Spicer and Sophie Degagny. 2024. "The Polymer Premium: A Fee on Plastic Pollution." Minderoo Foundation. <https://cdn.minderoo.org/content/uploads/2024/04/21232940/The-Polymer-Premium-a-Fee-on-Plastic-Pollution.pdf>.

plastiques récupérés dans l'environnement ou recyclés. Les entreprises qui souhaitent polir leur image achètent ces crédits et se proclament "neutres en plastique" ou autre revendications similaires. Ces marchés sont essentiellement non réglementés mais récemment, les Philippines et l'Inde ont commencé à les intégrer dans les structures de leurs dispositifs REP existants. Les crédits plastique passent des entreprises privées aux acteurs privés (entreprises ou ONG) et de ce fait ne contribuent pas aux budgets des gouvernements. Ils ont été sévèrement critiqués à cause des problèmes qu'ils partagent avec les crédits carbone: l'absence d'additionnalité, l'absence de mesures de protection pour les communautés affectées, l'incitation à brûler les déchets plastique, les frais de transaction élevés et plus généralement une mauvaise gouvernance.<sup>13</sup> De plus, en créant un flux financier vers les entreprises privées afin de gérer les déchets plastiques dans l'environnement, les crédits plastique découragent le règlement du problème de la pollution plastique à sa source.

Le mécanisme financier spécialisé devra principalement compter sur les contributions nationales, incluant des réapprovisionnements périodiques, et une taxe mondiale sur la production de polymère. Un appui sur deux source distinctes offrira une plus grande stabilité et prévisibilité au mécanisme. Bien que les fonds de la REP soient importants au niveau national, il n'y a pas de voie claire vers l'internationalisation des dispositifs REP. Les crédits plastique n'offrent pas une source de financement crédible. D'autres sources, tels que l'aide bilatérale et les prêts concessionnels des banques de développement, peuvent compléter le financement principal qui transite par le mécanisme spécialisé, mais ne devraient pas le remplacer.

## Conclusions

Le succès de l'instrument international juridiquement contraignant sur les plastiques dépendra dans une large mesure de l'allocation d'un soutien financier nouveau, additionnel, spécialisé, adéquat, accessible et prévisible. Cela nécessite non seulement de collecter une quantité suffisante de fonds mais également de garantir que les structures institutionnelles, les modalités et les sources sont appropriées aux besoins et aux bénéficiaires. L'approche la plus prometteuse est le mécanisme financier spécialisé nouvellement conçu qui garantit un accès direct pour les pays en développement éligibles, les gouvernements locaux et les acteurs locaux pertinents, tels que les récupérateurs de déchets, les peuples autochtones et les communautés affectées et en bordure de site. Ce mécanisme devrait être habilité à utiliser une variété d'instruments financiers, y compris des subventions et des prêts concessionnels, en fonction des projets et des bénéficiaires. Il devrait puiser dans une variété de ressources financières, comprenant, au minimum, les contributions nationales et une taxe sur la production de polymère. Dans tous les cas, une attention particulière devra être portée sur le modèle institutionnel afin de garantir que le financement associé à l'instrument international juridiquement contraignant soutient les objectifs établis de l'instrument international juridiquement contraignant et les acteurs essentiels à l'intérieur de celui-ci.

<sup>13</sup> "Smoke and Mirrors: The Realities of Plastic Credits and Offsetting." 2023. Break Free From Plastic and Global Alliance for Incinerator Alternatives. <https://www.breakfreefromplastic.org/smoke-and-mirrors>; "Plastic Credits White Paper: Exploring the Risks and Uncertainties with Plastic Credit Schemes." 2024. Fauna & Flora. Eonomia. [https://www.fauna-flora.org/wp-content/uploads/2024/05/2024MAY29\\_Eonomia-Plastic-Credits-White-Paper-v4.0.pdf](https://www.fauna-flora.org/wp-content/uploads/2024/05/2024MAY29_Eonomia-Plastic-Credits-White-Paper-v4.0.pdf).

---

## Remerciements

**Auteur:** Dr. Neil Tangri

**Réviseurs:** Miriam Azurin, Arpita Bahgat, Gilbert Kuepouo, Agnes Mampusti, Doun Moon, Merrisa Naidoo, Sirine Rached, Ana Rocha.

**Veillez citer cette publication comme suit:** Tangri, Neil. 2024. From Commitments to Action: Designing a Just and Effective Financial Mechanism for the Global Plastics Treaty. Global Alliance for Incinerator Alternatives. <https://www.doi.org/10.46556/UDXP5075>.

Ce travail a été rendu possible grâce au soutien du Plastic Solutions Fund, un projet de Rockefeller Philanthropy Advisors. Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles du PSF et de ses bailleurs de fonds.



©2024 Global Alliance for Incinerator Alternatives  
1958 University Avenue, Berkeley, CA 94704, USA

[www.no-burn.org](http://www.no-burn.org)